

**LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT**



**MUTUALITE
CHRETIENNE
HAINAUT
PICARDIE**

3TAMIS
RDCONGO

Centre de Production
Vidéo Participative

www.3TAMIS.org

**Stratégie programme bi-pluriannuel
2008 - 2010/2011 - 2016**

**Province du Sud-Kivu - Province de
Hainaut**

programme de coopération décentralisée

Programme de renforcement des pouvoirs publics
et acteurs de santé via la mise en œuvre des
prémises d'une assurance santé solidaire
généralisée

2008-2010 Solidarité Santé au Sud Kivu

Introduction

L'accès précoce et régulier aux soins de santé hospitaliers et ambulatoires de 20 % (8 ans) de 2% (3 ans) de la population du Sud Kivu est coordonné par des services publics réhabilités et efficaces et par des acteurs de santé renforcés

- **1 Réhabilitation et efficacité des pouvoirs publics**
 - Le soutien en matière de renforcement institutionnel lié aux enjeux stratégiques et de planification dans les différents secteurs de la responsabilité des pouvoirs publics provinciaux représente la porte d'entrée du programme de développement en préparation.
 - Le partenariat entre les provinces du Sud Kivu et du Hainaut en est l'élément moteur. A partir de la déclaration politique officielle des représentants des deux provinces, des actions menées par les services, en concertation, permettront les échanges d'expertises et la mise sur pied d'un plan de développement régional.
 - Le secteur des soins de santé est l'illustration, le champ prioritaire, de la démarche. L'élaboration, la construction et la mise en place des prémices d'un système d'assurance santé solidaire en province du Sud Kivu en 3 ans (un système d'assurance généralisée en 8 ans) illustrent la réussite de la mobilisation des pouvoirs publics dans son rôle moteur et de coordination.

L'accès précoce et régulier aux soins de santé hospitaliers et ambulatoires de 20 % (8 ans) de 2% (3 ans) de la population du Sud Kivu est coordonné par des services publics réhabilités et efficaces et des acteurs de santé renforcés

- **2 Une convention de partenariat implique les instances des deux provinces**
 - **adhésion politique**
 - **échange d'expertises et renforcement des capacités en matière de gouvernance des enjeux de société liés au mandat provincial, illustrée principalement par le secteur santé**
 - **modules d'interventions et de formation impliquant les pouvoirs publics et les acteurs de santé**
- **Les concernés** : le conseil provincial, le gouvernorat, le ministère provincial de santé, l'inspection de la santé

L'accès précoce et régulier aux soins de santé hospitaliers et ambulatoires de 20% (8 ans) de 2% (3 ans) de la population du Sud Kivu est coordonné par des services publics réhabilités et efficaces et des acteurs de santé renforcés

- **3 Pouvoirs publics et société civile**
- **La mise en place des prémisses d'un système de santé solidaire et généralisé demande une convergence et une coordination des différents acteurs de santé ainsi que la définition de leurs rôles, apports, fonctions .**
 - **Des conventions doivent engager dès lors les différents acteurs**
 - **Les concernés :**
 - **Les pouvoirs publics**
 - **les acteurs reconnus de la société civile : le Bdom, la fédération des mutualités de santé, la fédération de la société civile**

Le partenariat

Province du
Sud Kivu

Le programme
3 ans
perspective 8 ans

la mise en place et l'appui
à un plan de développement
régional au Sud Kivu

Pacte

Plan

Gibs P

Plaidoyer

**Coordination Planification Régulation Communication
Concertation**
Système d'assurance santé généralisée et solidaire

Comité de pilotage stratégique

Gouvernorat - conseil provincial
MCHP - services provinciaux

cellule
opérationnelle

Province de
Hainaut

Comité de pilotage stratégique

Gouvernorat - ministre de la santé - inspection de santé
BDOM - fédération mutualiste – l'instance de
coordination de la société civile – confessions religieuses

cellule
opérationnelle

missions : gestion et accompagnement du programme,
coordination des acteurs, initiation d'un système d'assurance
santé, renforcement des capacités des acteurs, le suivi des
hypothèses

Le partenariat : une structure participative 1

- **Le comité de pilotage stratégique du Sud Kivu**
 - **La porte d'entrée : le gouvernorat et l'assemblée provinciale**
 - **Une présidence mandatée par le pouvoir public**
 - **Une composition équilibrée**
 - le Bdom, la fédération mutualiste, la société civile, les confessions religieuses engagées
 - Les pouvoirs publics : le gouvernorat, le ministère provincial de la santé,
 - L'inspection de la santé
- **Le comité de pilotage stratégique du Hainaut**
 - **La porte d'entrée : le gouvernorat et le conseil provincial**
 - **Une présidence mandatée par la députation provinciale**
 - **Une composition équilibrée**
 - l'expertise
 - le consultant
 - la société civile, la MCHP
 - les pouvoirs publics : le gouvernorat, les services provinciaux

Le partenariat : une structure opérationnelle 2

- Le comité de pilotage stratégique du Sud Kivu



- Le directeur manager
- **Le lien** : l'inspection de la santé et le mandat du comité de pilotage

- **L'équipe** :
 - un gestionnaire comptable
 - un animateur

- L'appui : un représentant des composantes

- un consultant

- Le comité de pilotage stratégique du Hainaut



- Le responsable gestionnaire
- **Le lien** : le service international de la Province et le coordinateur du programme

- L'appui : un représentant des composantes

- un consultant

Objectifs généraux

- **Contribuer à accompagner la réforme de la constitution congolaise dans ses volets décentralisation, réhabilitation et de coordination des pouvoirs publics provinciaux**
- **Contribuer à restaurer l'appareil provincial en matière de santé**
- **Contribuer à installer un système de soins de santé solidaire et généralisé basé sur l'existant**

Objectif spécifique

Les capacités de bonne gouvernance des autorités et des autres acteurs provinciaux du Sud Kivu ont été renforcées dans le but d'améliorer significativement l'accès de la population aux soins de santé

La cohésion des acteurs

Résultat 1 : le pacte de santé

le champ de la coordination et la concertation

Les capacités de coordination et de concertation des pouvoirs publics provinciaux et des autres acteurs ont été renforcés en vue d'installer les prémisses d'un système d'assurance santé solidaire et généralisé

La cohésion des acteurs

Résultat 2 : le pacte de santé le champ de la planification

Les capacités des pouvoirs législatifs et exécutifs provinciaux en matière de planification ont été renforcées au travers de l'élaboration du système d'assurance santé solidaire

La cohésion des acteurs

Résultat 3 : le pacte de santé le champ de la régulation

Les capacités des pouvoirs exécutifs
provinciaux en matière de régulation
des intervenants extérieurs ont été
renforcées

La cohésion des acteurs

Résultat 4 : le pacte de santé le champ du plaidoyer

Les capacités des pouvoirs exécutifs et législatifs provinciaux ont été renforcées en matière de plaidoyer vers les autorités nationales afin de promouvoir le système d'assurance santé solidaire et généralisé

L'accès aux soins

Résultat 5 : la fédération des mutualités de santé

Les capacités des acteurs provinciaux chargés des mutualités de santé - future fédération mutualiste responsabilisée et le comité provincial des mutualités de santé - ont été renforcées afin d'atteindre un nombre suffisant d'adhérents ayant accès aux soins hospitaliers et ambulatoires et en vue de rendre le système de santé autonome

Contrer la pauvreté

Résultat 6 : action sur les revenus

Les capacités des acteurs provinciaux du Sud Kivu chargés de l'organisation des activités génératrices de revenus et des micro-crédits ont été renforcées dans le but d'augmenter les revenus des adhérents au réseau des mutualités de santé accompagnées par le programme

Une offre de qualité

Résultat 7 : les formations sanitaires

L'offre minimale en soins de santé de qualité des formations sanitaires du réseau a été assurée afin d'asseoir les prémisses du système de santé solidaire et généralisé

(Équipements et médicaments en lien avec le conventionnement)

Conditions préalables

- **La charte et la convention responsabilisante de partenariat sont signées entre les deux provinces**
- **La détermination d'un plan provincial de développement**
- **L'accord et l'existence du financement**

Les étapes

- **Février 2006** - identification de l'existant
- **Août 2006** - 1^{er} document de conception introduit à la DGCD
- **Septembre 2006** - rencontres DGCD et autorités provinciales
- **Décembre 2006** - 1^{er} atelier-séminaire « entre existant et assurance santé généralisée »
- **Février 2007** - signature de la charte de partenariat entre les Provinces et 2^{ème} atelier-séminaire « renforcer les capacités des pouvoirs publics et des acteurs de santé »
- **Juin 2007** - dépôt du dossier
- **Octobre - Novembre 2007** - défense et décision
- **Opérationnalisation : janvier 2008**